



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Air France et SNCF

Question écrite n° 433

### Texte de la question

M. Dominique Bussereau souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les déficits de la SNCF et d'Air France sur l'exercice 1992 et les prévisions inquiétantes annoncées pour l'exercice 1993. Il lui demande en conséquence s'il envisage d'engager dans les meilleurs délais un audit de la SNCF et d'Air France.

### Texte de la réponse

La situation financière de la SNCF s'est aggravée depuis 1992. Le résultat de 1992 était en effet déficitaire de près de 3 milliards de francs et celui de 1993 s'est considérablement alourdi, le déficit atteignant 7,7 milliards de francs. La dégradation sensible de ce résultat est apparue dès 1990, en fait compensée en 1990 et 1991 par l'importance des résultats exceptionnels (+ 5,1 milliards en 1990 et + 2,7 milliards en 1991 contre + 1,3 milliard en 1993). L'apparition d'autres facteurs de dégradation, conjugués avec la baisse des profits exceptionnels, a amplifié cette dérive. Le premier facteur de dégradation est une chute du trafic, qui a atteint pratiquement tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Ainsi le trafic des voyageurs du réseau principal a-t-il accusé en 1993 une baisse de 7 p. 100 particulièrement accentuée en ce qui concerne les trains rapides nationaux, dont le trafic chute de 13,6 p. 100. Les difficultés liées à la mise en service du système SOCRATE ont contribué à accentuer le recul dû à la crise conjoncturelle. Le trafic fret a lui aussi enregistré une baisse importante de 9,4 p. 100, baisse qui affecte particulièrement l'activité wagons isolés qui accuse une chute de trafic de plus de 20 p. 100. Compte tenu de ces résultats déficitaires et de la diminution de la capacité d'autofinancement de la SNCF, son endettement s'alourdit, atteignant 137 milliards de francs en 1993. Les mesures d'économies prises par la SNCF, au début de l'année 1993, ont permis de limiter l'évolution des charges d'exploitation mais la situation et les mauvaises perspectives exigent des mesures de redressement plus structurelles. Une réflexion doit donc être menée sur l'évolution de la SNCF et de son activité. Cette réflexion porte notamment sur la consistance du réseau et de son développement, l'évolution de l'activité fret, et notamment wagons isolés, le renforcement du rôle des régions en tant qu'autorité organisatrice des transports. Pour mener la réflexion sur ce dernier point, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a demandé au sénateur M. Hubert Haenel de présider un groupe de travail chargé de proposer un nouveau cadre de relation entre les régions et la SNCF. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme se félicite de la décision de l'Assemblée nationale prise le 20 décembre 1993 de créer une commission d'enquête sur la situation de la SNCF dont l'honorable parlementaire est le rapporteur. Les propositions qui seront faites par cette commission seront étudiées avec le plus grand soin. L'ensemble des travaux en cours permettra ainsi de définir les orientations d'évolution de la SNCF à faire figurer au prochain contrat de plan entre l'État et l'établissement public. La compagnie nationale Air France est elle aussi confrontée à une situation financière difficile. Suite au retrait du plan de retour à l'équilibre (phase 2) qui avait été présentée en septembre dernier, il a été demandé au président de la compagnie de préparer de nouvelles mesures, qui, sans remettre en cause les efforts indispensables à la survie de l'entreprise, devront faire une très large place à la concertation et au dialogue social. Dans ce cadre, des réflexions ont déjà été largement engagées par la direction d'Air France, en liaison avec les organisations syndicales et le personnel,

afin de définir les voies à suivre pour assurer le redressement de la compagnie avec le soutien de tous les salariés. Il n'est donc pas envisagé d'engager un audit d'Air France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bussereau Dominique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 433

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1993, page 1292

**Réponse publiée le :** 25 avril 1994, page 2056